

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/OL

OBJET

Délégation de service public pour la production et la distribution d'énergie calorifique sur le territoire de la commune de Montereau-Fault-Yonne – Rapport annuel du déléataire – Exercice 2024-

**DATE
D'AFFICHAGE****30 Septembre 2025****NOMBRE DE CONSEILLERS :**

en exercice

35

présents

26

votants

34**N° D_122_2025 (SERVICE DE LA COMMANDE PUBLIQUE)**

L'an deux mil vingt-cinq, le 29 septembre à 19 heures 00, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 18 septembre deux mil vingt-cinq et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présents : M. CHERON, Maire, M. DERVILLEZ, Mme BOURGEAIS EL ABIDI, M. ASFAUX, Mme CHOISY, M. REGUIG, Mme CORNEILLAN, M. STUTZ, Mme MAIROT, Mme IVAKHOFF, M. BELEK, Adjoints au Maire, Mme CAMACHO, M. ESPARRAGA, M. FELLAH, Mme GAGÉ, Mme LACHEMI, M. LEMOINE, M. MALONGA, M. MEBARKI, Mme MEUNIER, M. MONIER, Mme SAINTE ROSE, Mme SONI MAZOUZI, M. ALBOUY, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : Mme ADANUR représentée par M. BELEK, M. DOURET représenté par M DERVILLEZ, Mme IN représentée par M. LEMOINE, M. POUVESLE représenté par M ASFAUX, M. ANKAOUA, représenté par M. DEYDIER, M. JEGO représenté par M ALBOUY, M. LOMBARD représenté par M. CHERON, Mme PINTO JANEIRO representee par Mme DA FONSECA.

Absente : Mme ZAIDI

Secrétaire de séance : M REGUIG



Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1411-1 et suivants et R. 1411-1 et suivants,

Vu le Code de la commande publique, et notamment son article L. 3131-5,

Vu l'avis des membres de la Commission de consultation des services publics locaux du 26 septembre 2025,

Vu l'avis de la 1ère Commission du 22 septembre 2025,

La Commission consultative des services publics locaux a procédé à l'examen du rapport annuel du déléataire pour la production et la distribution d'énergie calorifique sur le territoire de la Ville, au titre de l'exercice 2024, lors de sa séance du 26 septembre 2025.

Ce rapport est annexé à la présente délibération

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITE,

- **DE PRENDRE ACTE** de la transmission du rapport annuel du déléataire relatif à la délégation de service public pour la production et la distribution d'énergie calorifique sur le territoire de la Ville, tel qu'annexé à la présente délibération.



Pour extrait conforme

Le Maire

James CHÉRON